



CHANTIERS DE JEUNES BINATIONAUX ÉTÉ 2016

CITOYENNETÉ, UTILITÉ, AMITIÉ ET CULTURES D'AILLEURS

14 / 18 ANS

- Tu as envie de passer des vacances en te rendant utile pour les autres ?
- Tu veux vivre un séjour pas comme les autres où chacun s'implique, prend des responsabilités et s'investit ?
- Tu veux te rendre utile et participer à la restauration et à la valorisation du patrimoine naturel et bâti de Bretagne ?
- Tu veux partager des moments de vie en collectivité dans une ambiance conviviale ?

Alors n'hésite pas, inscris-toi !

DES VACANCES QUI ONT DU SENS !

BRETAGNE

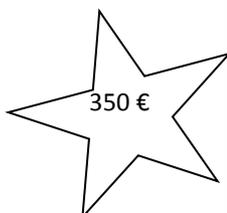
la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

NOS 6 CHANTIERS DE JEUNES BENEVOLES FRANCO-ALLEMANDS

La ligue de l'Enseignement Bretagne entend promouvoir à travers ses chantiers **la rencontre de jeunes de différentes nationalités** autour d'une action environnementale et utile. Les chantiers se déroulant dans les Côtes d'Armor et le Morbihan sont réalisés en partenariat avec les Ligues de l'Enseignement de ces départements.

Du 08 au 15 juillet



Pontrieux – Plouëc du Trieux (22)

Thème : Débroussaillage de 2 routoirs à lin et d'une fontaine, aménagement d'un sentier de randonnée

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes prévu au camping « Traou Maledern » de Pontrieux

Du 14 au 21 juillet



Erdeven (56)

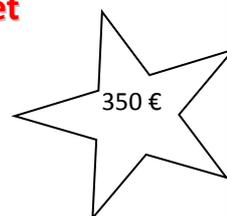
Thème : Nettoyage de plage. Arrachage de plantes invasives et mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes au camping municipal d'Erdeven.

Du 22 au 29 juillet



Pordic (22)

Thème : Défrichage d'une voie d'accès et de randonnée jusqu'à un vieux lavoir (mise en valeur du site maritime).

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes prévu sur le terrain des sports de Pordic.



Du 30 juillet au 06 août



350 €

Paimpol - Plourivo (22)

Thème : Mise en valeur du petit patrimoine (routoirs à lin, lavoir, murets en pierre sèche) avec le partenaire local « la Maison de l'Estuaire », propriété du Conservatoire du Littoral.

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes prévu au camping « Cruckin » de Paimpol ou au centre d'accueil « l'Artimon » à Plouézec.

Du 30 juillet au 06 août



380 €

Ile d'Ilur (56)

Thème : Mise en valeur du site d'un petit village breton sur l'Ile d'Ilur, débroussaillage, aménagement de voie d'accès, entretien courant du petit patrimoine bâti.

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes prévu au camping municipal « les Tamaris » sur l'île d'Arz.

Du 08 au 15 août



380 €

Ile d'Ilur (56)

Thème : Mise en valeur du site d'un petit village breton sur l'Ile d'Ilur, débroussaillage, aménagement de voie d'accès, entretien courant du petit patrimoine bâti.

Des activités de découvertes sportives et culturelles sont prévues.

Disponibilité : 7 places pour les Français + 2 encadrants
(sur les 14 places au total)

Hébergement : sous tentes prévu au camping municipal « les Tamaris » sur l'île d'Arz.

● NOS PRIX COMPRENNENT :

L'hébergement en camping (tente, sac de couchage et tapis fournis), la pension complète, le transport sur place, le matériel de travail, les activités sportives et / ou culturelles (séances de laser game, d'accrobranche, de kayak ...) et l'encadrement technique et pédagogique.

Possibilité de s'inscrire successivement à plusieurs chantiers.

Attention, nombre de places par chantier limité à 7 français.

LES ENGAGEMENTS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Association nationale laïque d'éducation populaire à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, la Ligue de l'Enseignement Bretagne met tout en œuvre pour assurer la sécurité affective et physique de l'enfant lors d'un séjour. C'est pourquoi, chaque chantier est déclaré auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et répond aux normes en vigueur exigée par la réglementation ACM (accueil collectif de mineurs).

Notre objectif pédagogique est de proposer aux jeunes, des vacances utiles qui permettent l'apprentissage de la **citoyenneté européenne** dans un lieu propice à la rencontre (durée : 8 jours). L'accent est mis sur **l'échange linguistique et interculturel** à travers des jeux et animations à thème afin de faciliter la communication (**en allemand et / ou en anglais**). Tout en développant leur **autonomie** à travers les tâches de la vie quotidienne au camping, les jeunes répartis par nationalité en groupe de 7 (donc avec un total de 14 participants) partagent leur temps entre des activités culturelles, sportives et une **initiation à des travaux de restauration du patrimoine environnemental** encadrés par des professionnels. Nul besoin de savoir bien pratiquer l'allemand ou l'anglais, seule la motivation compte. Possibilité de s'inscrire sur plusieurs chantiers voire successivement pour certains chantiers.



POUR ALLER PLUS LOIN

Les chantiers internationaux de bénévoles sont un espace d'apprentissage du travail technique et de savoir-faire traditionnels : la réhabilitation, la restauration et la préservation du patrimoine naturel et bâti. La vie sur le chantier est collective, les repas, les sorties et l'intendance s'organisent au sein du groupe. C'est l'occasion de faire partager sa culture et de découvrir celles des autres. La vie de groupe sur le chantier est une **ouverture sur le monde et sur soi-même**.

La moitié du temps du séjour est consacrée aux loisirs et aux sorties. Les jeunes participeront à la vie quotidienne du groupe et pourront proposer **des sorties et activités possibles sur place** comme par exemple une sortie en kayak, de l'accrobranche, du paintball ... et organiseront des veillées à thème. Il n'est aucunement nécessaire de parler la langue des autres personnes présentes pour participer.

Des animateurs bilingues sont chargés d'aider la **médiation linguistique**.



LES MODALITES DE RESERVATION ET D'INSCRIPTION

Dans un 1^{er} temps, il est possible de poser une option par téléphone. **D'une durée de 5 jours**, elle s'annule si aucune confirmation ne nous parvient par courrier.

Complétez recto/verso et signez la fiche d'inscription. Accompagnez-la d'un chèque d'acompte de 30 % du prix du séjour.

Le 1^{er} jour, le RDV est donné à la gare la + proche du chantier ; par ex, Plourivo et Plouëc du Trieux, gare de Guingamp ; Erdevén, gare de Lorient ; île d'Ilur, gare de Vannes ; Pordic, gare de St Brieuc.

Nous présenter une carte d'adhésion « Ligue de l'Enseignement » par personne en cours de validité ou contacter l'amicale laïque affiliée de sa commune (ou association affiliée) ou venir retirer une carte d'adhésion dans nos locaux lors de l'inscription.

Compléter la partie assurance-annulation si vous souhaitez en bénéficier (4 % du prix du séjour) puis l'ajouter au prix total.



Clôture des inscriptions : le 6 juillet 2016



Dès réception du bulletin, de votre acompte et de la copie de la carte d'adhésion nominative, nous vous confirmerons votre inscription par l'envoi :

- d'une attestation d'inscription
- du solde à payer (facture)
- du dossier administratif à nous retourner dûment complété et signé par retour de courrier (fiche sanitaire de liaison, photocopie des vaccins...)



Nous vous demandons de nous retourner le plus vite possible la fiche sanitaire de liaison complétée et signée. Retrouvez-la ici http://www.laligue22.org/IMG/pdf/fiche_20sanitaire_20de_20liaison.pdf puis accompagnez-la d'une photocopie des vaccins. Sans ces documents, nous ne pouvons accepter votre jeune.

Environ 3 semaines avant de départ, vous recevrez toutes les informations sur le séjour : la convocation de départ, le trousseau, ainsi que le solde à payer impérativement au moins 15 jours avant le départ.

Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement sur demande écrite dans un délai de 6 mois après la fin du séjour.



Aides financières:

Agréée auprès de l'A.N.C.V., de la C.A.F. et de la M.S.A., la Ligue 22 vous permet d'utiliser vos chèques vacances et les bons CAF « évasion » et MSA pour le paiement du séjour.

Dégrèvement possibles pour les familles briochines, voir avec le C.C.A.S.

En cas de demande de paiement échelonné (en 2 ou 3 mensualités), nous contacter le plus tôt possible pour la mise en place de l'échéancier.

AIDES FINANCIERES également avec la Jeunesse au Plein Air (J.P.A.) :

<http://ouest.jpa.asso.fr/dossier-1er-depart-2016/>



ZOOM SUR LES LIEUX DE CHANTIERS

Du choix pour (re)découvrir tous les côtés de la Bretagne :

- 3 chantiers en Côtes d'Armor
- 3 chantiers dans le Morbihan

Plouëc du Triëux / **Pontrieux**, petite cité de Caractère toute proche de la Côte de Granit rose

Pordic, à l'ouest de la Baie de St Brieuc

Plourivo / Paimpol face à l'île de Bréhat



Erdeven située entre la ria d'Etel et la presqu'île de Quiberon

les îles **d'Arz** et **d'Ilur** lovées au cœur du Golfe du Morbihan

Avec le soutien financier de :



Programme «Jeunesse en action»

PARTICIPANT

Nom _____ prénom _____

Age _____ né(e) le _____ sexe _____

Domicile habituel : chez M / Mme _____

N° rue _____ Tél.1 _____

Code postal _____ commune _____ Tél.2 _____

E. Mail _____ @ _____

No allocataire C.A.F./M.S.A. _____

En cas d'urgence pendant le séjour _____ Tél. / Port. _____

ETAT CIVILQui est le responsable légal de l'enfant mineur ? père mère tuteur

Nom- prénom _____

Adresse habituelle _____

Tél. _____

Etes-vous salarié(e) ? oui non

Nom et adresse de votre employeur _____

Numéro de Sécurité Sociale _____

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale dont vous dépendez _____

Bénéficiez-vous de la couverture médicale universelle ? oui nonBénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire ? oui non

Si oui, laquelle ? _____

CHANTIER(S) CHOISI(S)

Lieu _____

Date début _____

Date fin _____

 Rdv sur place au camping Rdv gare SNCF indiquée**ADHESION
(OBLIGATOIRE)** Adhésion – 16 ans
(12 €) Adhésion + 16 ans
(18 €) Déjà adhérent en
2015-2016N° de carte
_____Chèque à libeller à l'ordre de
Vacances pour tous (et séparé du
montant du séjour)**PAIEMENT**Montant du séjour
_____(1) acompte _____
(30 % du prix du séjour)(2) garantie annulation
optionnelle _____
(4% du prix du séjour)TOTAL VERSE (1)+(2)

(Chèque à l'ordre de F.O.L. 22)

RENSEIGNEMENTS POUR LE DIRECTEUR DU CHANTIER DE JEUNES

(Tout bulletin incomplet sera retourné et l'inscription ne pourra pas être pris en compte)

RENSEIGNEMENTS POUR LES MINEURS

L'enfant vit avec : ses parents son père
 sa mère famille d'accueil foyer d'enfants

Votre enfant est-il suivi par un éducateur ? oui
 non

Si oui, nom _____
_____ Tél. _____

Adresse _____

Scolarité classe _____ établissement _____

Les parents mariés pacsés divorcés
 séparés vie maritale mère décédée
 père décédé parent célibataire

Votre enfant fume-t-il ? oui non

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé particulières (maladie, accident grave, allergie...) ? oui
 non

Si oui, lesquelles ? _____

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier :
 oui non

Si oui, lequel ? _____

Votre fille est-elle réglée ? oui non

Recommandations des parents : _____

Votre enfant a-t-il déjà participé à un chantier de jeunes / à un séjour Ligue 22 ? oui non

Si oui, lieu _____

Dates _____

DECLARATION DU PARTICIPANT (OBLIGATOIRE)

Je m'appelle, nom _____
prénom _____. J'accepte le choix de ce séjour et les règles de fonctionnement qui seront définies avec l'équipe d'animation.

Signature

DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL

Pour l'admission en centre de vacances, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.

Je soussigné(e) _____
_____ responsable légal de l'enfant _____

autorise le directeur à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin ;

m'engage à rembourser à la Ligue de l'Enseignement 22 les prescriptions médicales, en cas de maladie ou d'accident ;

m'engage à fournir tous les documents nécessaires le jour du départ et à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux ; d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale ;

autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de vacances ;

autorise l'équipe d'encadrement à prendre en photo mon enfant et autorise la Ligue de l'Enseignement 22 à utiliser ces photos pour toutes publications sans limitation de durée ;

autorise le directeur du séjour à confier le jour du retour mon enfant à (si différent du responsable légal)

reconnais par la présente avoir pris connaissance des conditions générales des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation optionnelle qui figurent sur la brochure en ma possession et y souscrire.

M. / Mme _____

Fait à _____ le _____

Signature (s)

CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE Etablies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue 22. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1-INSCRIPTION : La place est réservée lorsque le bon d'inscription nous est retourné, accompagné d'un chèque de 30% du montant du séjour. LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE REGLE 31 JOURS AVANT LE DEPART.

2 - ADHESION : Les séjours sont ouverts à tous, hommes, femmes, enfants de toutes conditions sociales, adhérents de la Ligue de l'Enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP...

3 - RESPONSABILITE DE LA LIGUE 22

La Ligue 22 agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports ferroviaires ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue 22 serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR : La mise en œuvre des séjours proposée dans

cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents. Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 - RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

: Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue 22. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, la Ligue 22 se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 - SEJOURS ECOURTES : (Cas particuliers des séjours de vacances enfants-adolescents). En cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable, prendront en charge son voyage retour ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour, pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

7 - ANNULATIONS : Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste servant de référence et de

justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après en France : - plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 85 € par personne ou 120 € par famille.

- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 60% du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le départ : 80% du prix total

- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix total
- Non présentation : 100% du prix total

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour écourté ou abandonné. Du fait de la Ligue 22: dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par la Ligue 22, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants.

8 - BAGAGES : Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

9 - ASSURANCE VOYAGE : Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits : a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers)

b) défense et recours : frais réels
c) individuelle « accident corporel »
d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord



préalable de celui—ci)

e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).
ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

10 – PRIX : Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

Conditions particulières : les prix des séjours à l'étranger présentés dans cette brochure peuvent être soumis à des augmentations en fonction des variations des tarifs aériens, hôteliers et des fluctuations des parités monétaires.

Les prix calculés au 1^{er} septembre 2015, comprennent : l'assurance APAC rapatriement sanitaire, l'hébergement en pension complète ou non, les activités précisées en brochure, et l'encadrement ou non en fonction des séjours, la location du matériel et les remontées mécaniques, le transport, le petit déjeuner du retour (sauf mention spéciale)

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

11 – CONVOCATION DE DEPART
Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau,). Les enfants mineurs quittant le territoire sans leurs parents doivent être porteurs d'un

passport ou d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la mairie ou le commissariat de police du domicile.

IMPORTANT : pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de la CEE, se munir de la Carte Européenne d'Assurance Maladie délivrée par la section de Sécurité Sociale dont vous dépendez. (Ce formulaire permet la prise en charge directe des soins médicaux en cas d'hospitalisation). L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

12 – LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES : BENEFICIAIRES DES CHEQUES-VACANCES

La Ligue 22 a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. **Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété avec nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances)**

BONS VACANCES, AIDE AUX VACANCES Il est possible d'obtenir des aides auprès des Caisses d'Allocations Familiales et MSA. Le montant varie selon le département et le quotient familial. Ils ne seront acceptés que pour les réalisations agréées par la DDCS et viendront en déduction du montant du séjour. En aucun cas ils ne devront parvenir aux Caisses d'Allocations Familiales et Mutualisé Sociale Agricole directement (chacune d'elles ayant sa propre réglementation, la responsabilité de la Ligue 22 n'est donc pas engagée si les bons vacances ne peuvent être honorés pour une raison propre à ladite caisse). La Ligue 22 se réserve le droit de refuser les bons vacances qui arriveraient après la date limite imposée par chaque C.A.F. et M.S.A. départementale. Les bons vacances doivent être envoyés

directement à la Ligue 22 avec la fiche d'inscription avant le début du séjour.

13 - L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

14 – L'ASSURANCE ANNULATION-OPTIONNELLE

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; **ATTENTION** : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

15 – LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES.

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ATTENTION : la garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (voir *supra*).



FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

BON A SAVOIR

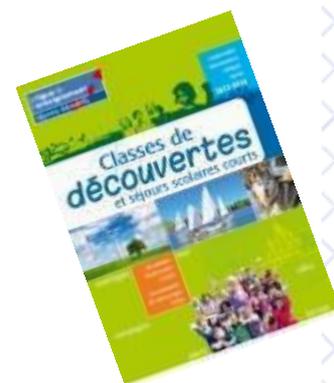
SEJOURS A LA NEIGE « EN TOUT COMPRIS » POUR TOUS

La Ligue de l'Enseignement organise plusieurs **SEJOURS A LA NEIGE AU DEPART DE ST BRIEUC ET RENNES** (pour les 7 – 11 ans, les 12 – 17 ans, les adultes et les familles) durant les vacances d'hiver (février – mars). Meilleurs tarifs et départs locaux garantis (Guingamp, St Brieuc, Lamballe, Rennes)! Brochure disponible dès les vacances de Toussaint, sur www.laligue22.org et sur notre blog : <https://sejournsalaneigefol22.wordpress.com/>



CLASSES DE DECOUVERTES

La Ligue de l'Enseignement organise des **CLASSES DE DECOUVERTES** sur tous les thèmes. Elle soutient les écoles tout au long de la mise en œuvre de leurs projet de départ en classes de découverte « séjours éducatifs clef en mains » pour toutes les écoles du département dans plus de 100 centres d'accueil de la Ligue de l'Enseignement sur les thèmes suivants : **départ à la neige, découverte du milieu, développement durable, sciences et techniques, arts et culture, citoyenneté, histoire et préhistoire, sports, découvertes culturelles, découverte d'un métier, parcs de découverte etc...**



SEJOURS A LA CARTE

Associations, amicales laïques, clubs ou sections sportives, amicales laïques, A.L.S.H., services jeunesse, comités d'entreprise... La Ligue de l'Enseignement organise pour vous des **SEJOURS A THEME**. Sur la base de votre projet, nous prenons en charge l'organisation logistique du séjour (réservation, hébergement, transports, détermination du circuit, inventaire des activités praticables, réservation des sites etc.), la garantie financière et juridique.



STAGES DE FORMATIONS BAFA – BAFD 2016

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor organise des **STAGES DE FORMATIONS BAFA** (session de formation générale puis session d'approfondissement ou de qualification « surveillance des baignades ») **en internat et en externat** durant toutes les petites vacances scolaires. Plus d'infos sur <http://www.laligue22.org/Formations-BAFA-et-BAFD.html>



CONTACT POUR LES RESERVATIONS ET LES INSCRIPTIONS



Ligue de l'Enseignement, Fédération des Côtes d'Armor

A l'attention de Janig Jégourel

89 bvd Edouard Prigent

22 000 ST BRIEUC

TEL: 02.96.94.16.08

COURRIEL : international@fol22.com



www.laligue22.org



www.facebook.com/ « Chantiers Internationaux en Bretagne »

Association titulaire de l'agrément tourisme : AG 075 95 0063

Agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04

Agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Garantie financière UNAT 8 rue César Franck 75 015 PARIS

Responsabilité civile : assurance APAC / MAIF 3 rue Récamier 75 007 PARIS